

- **Tableau d'avancement au grade d' APAENES**

Les candidatures seront classées en fonction de l'avis des supérieurs hiérarchiques et le barème servira à départager les candidats.

- | | |
|---|-----------|
| • Accès au corps des ADAENES par concours : | 10 points |
| • Présentation à l'examen professionnel | 5 points |
| • Responsabilité exercée (Agent comptable, chef de division en Rectorat ou Inspection académique, directeur des services centraux en universités) | 30 points |